

LA RUCHE

Supplément hebdomadaire pour l'année centenaire

L'ACTION POPULAIRE, MERCREDI LE 15 JANVIER 1964

L'Honorable Pierre Laporte présidera les cérémonies du 27 janvier prochain

Joliette hier, Joliette aujourd'hui et Joliette demain; tels sont les trois phases de notre vie municipale qui seront développées en la salle académique du Séminaire de Joliette, lundi prochain le 27 janvier à 8 h. 30 du soir en marge des cérémonies des célébrations des Fêtes du Centenaire et ce soir là, les cérémonies seront présidées par le ministre des Affaires Municipales l'Hon. Pierre Laporte.

Joliette hier, sera une reconstitution fidèle de la 1ère séance du Conseil municipal de Joliette tenue le 18 janvier 1864 et dont le scénario a été confié à

M. le Dr J.-E. Forest, m.d. de Joliette.

Joliette aujourd'hui sera en quelque sorte un séminaire d'ajournement de la séance du 20 janvier 1964 et le scénario en a été confié au Rév. Père Plante, c.s.v.

Joliette demain, ce sera le dépôt par l'urbaniste conseil M. Marc Dancose du plan d'urbanisme préparé à la demande des autorités municipales. En plus du dépôt du plan directeur, il y aura projection de ce plan sur écran et M. Dancose répondra aux questions que voudront bien lui poser les membres de l'assistance.

Immédiatement après la reconstitution de la 1ère séance, cependant, Me Jean Fontaine, président de la Commission du Centenaire procédera au dévoilement d'une plaque commémorative en hommage aux administrateurs depuis la fondation de notre ville il y a 100 ans. Les noms de ces administrateurs seront ensuite communiqués à l'assistance.

Encore une fois, rappelons que ces cérémonies se dérouleront le 27 janvier prochain, à la salle académique du Séminaire de Joliette et elles débiteront à 8 h. 30 précises. Et la population est invitée à s'y rendre en foule.



LES MARMITONS VOUS INVITENT...

En effet, c'est l'invitation que vous lance le "grand marmiton" Léon Roy, à l'occasion du grand souper canadien qui sera servi dans la salle du gymnase du séminaire de Joliette, samedi le 18 janvier prochain à 7 h. précises. A la droite de la photo, nous remarquons MM. André Bolduc, R. Poisson, Léon Ducharme, Bernard Perreault et Réal Lafrenière tous membres du club. Pour ce souper, il ne faudrait pas oublier que la "tuque" est obligatoire.

Joliette-Hiver

Un vrai souper "canadien" samedi

Dans le cadre des célébrations du Festival Joliette Hiver, l'événement de la semaine est sans contredit le souper canadien organisé conjointement par le Comité des Sports, la Jeune Chambre de Commerce et dont la préparation relève des Marmitons. Ces trois organismes désirent donc rappeler à la population que ce souper sera servi dans la salle du gymnase du séminaire de Joliette samedi soir le 18 janvier à 7 h. précises.

Ce repas qui sera composé de mets typiquement canadiens, dont: soupe aux pois, ragoût de boulettes, fèves au lard, tarte aux pommes sera suivi d'une soirée canadienne qui mettra en vedette deux artistes réputés de la scène, de la télévision et de la radio dont la réputation n'est plus à faire: MM. André Bertrand et Pierre Daigneault.

Les billets sont actuellement en vente aux pharmacies suivantes: Farmer, Lafond, Lan-

dry, Laporte, Longpré, à la Librairie Martin, aux Hôtels St-Louis et Joliette, au Restaurant Broadway, à l'épicerie Bernard Tellier, au Super Marché Royal et au Dominion Store.

C'est un souper auquel la population se doit d'assister. Il ne faudrait pas oublier non plus que le port de la "tuque" est obligatoire, sous peine d'amende.

Centenaire — Joliette-Hiver

Programme du 15 au 22 janvier

Mercredi, 15 janvier:

Tournoi tir à l'arc JOLIETTE HIVER — Salle de Tir du Séminaire, à 8 h. p.m.

Jeudi, 16 janvier:

Promenade en traineau, au Club des Archers — Départ terrain de stationnement du Service Social, (Pont des Dalles), 8 heures p.m. — Information: 756-8086.

Samedi, 18 janvier:

Souper Canadien des Marmitons — Gymnase du séminaire, suivi d'une soirée canadienne avec: Pierre Daigneault et André Bertrand.

Dimanche, 19 janvier:

Journée plein air — Courses de ski-doo, au Restaurant Kambo. Soupe à la corde à 1 heure p.m. à l'aréna — Partie de hockey.

Lundi, 20 février:

Soirée de folklore, Ecole Marie-Charlotte, 8 heures p.m.

Mardi, 21 janvier:

Promenade en traineau, au Club des Archers, à 8 heures p.m. Information: 756-8086.

Anniversaires en 1964

H. Y. A

175 ans — Naissance de Barthélemy Joliette à Montmagny: 9 septembre 1789.

140 ans — Première scierie de Barthélemy Joliette: 1824.

100 ans — Incorporation de la ville de Joliette: 1er janvier 1864.

— M. Gaspard de Lanaudière, 1er maire: 18 janvier 1864.

— Démission du curé Antoine Manseau: 2 février 1864.

— Rév. Père Cyrille Beaudry, c.s.v., nommé directeur du Collège de Joliette: 5 mars 1864.

— Décès de Edouard Scallon, ancien maire de St-Charles Borromée, industriel et l'un des premiers personnages de Joliette: 15 mars 1864.

— Décès du sculpteur Anatole Parthenais à 25 ans: 28 décembre 1864.

60 ans — Création du diocèse de Joliette par Saint Pie X: 27 janvier 1904.

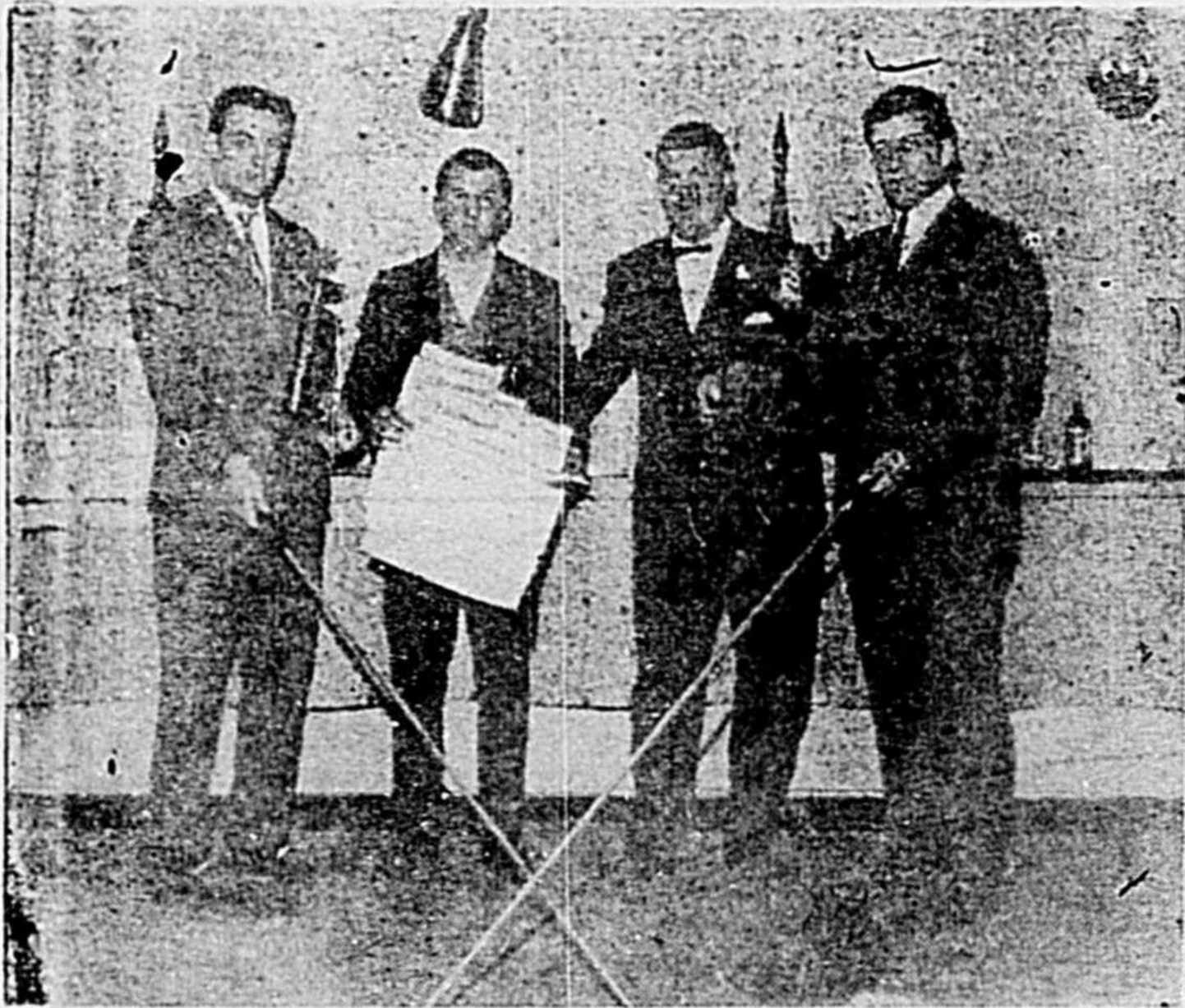
— Mort du Rév. Père Cyrille Beaudry, sup. du Collège: 3 mai 1904.

— Sacre du premier évêque de Joliette, Mgr J.-Alfred Archambault: 24 août 1904.

O.V.

Joliette-Hiver

Tournoi de souque à la corde à l'aréna dimanche



VAINQUEURS DU TOURNOI "SHUFFLE-BOARD"

Vendredi, samedi et dimanche dernier trente-deux équipes de deux joueurs ont pris part au tournoi de shuffle-board organisé par Ronald Durand, dans le cadre des activités Joliette-Hiver. C'est l'équipe formée de Frank Majeau et Lorain Mireault qui est sortie victorieuse triomphant en finale de celle composée de Victor Latulippe et Normand Ratelle. Sur la photo ci-dessus, nous remarquons, de gauche à droite: Frank Majeau, Michel Gauthier, peintre officiel, l'organisateur Ronald Durand et Lorain Mireault. Aux dernières nouvelles, nous apprenons que Simon Chaput serait à nouveau disposé à fournir la salle pour un tournoi semblable à l'intention des dames, cette fois.

Joute annuelle des marchands de la Place Bourget

Toujours dans le cadre des activités Joliette-Hiver, les marchands de la Place Bourget organisent leur joute annuelle de hockey, joute qui promet d'être sensationnelle. Cette joute sera disputée à l'aréna à 2 h. dimanche prochain le 19 janvier alors que les "Pas Bons" affronteront les "Pas Meilleurs". Ceux qui "osent" participer à cette

joute n'ont pas chaussé les patins depuis plusieurs années et ils se disputent le trophée Donat Boulard.

Entre chaque période de cette joute, les spectateurs pourront assister à un tournoi de souque à la corde. Comme à toutes les activités de Joliette Hiver, la "tuque" sera obligatoire. Bienvenue à tous.

Les Chevaliers de Champlain organisent pour dimanche prochain, le 19 janvier, un tournoi de souque à la corde qui se déroulera à l'aréna de Joliette durant les intermissions d'une joute de hockey dont le détail est donné dans un autre article de ce journal.

Cette compétition typique à nos ancêtres se livre entre deux équipes d'hommes, qui chacune à leur bout du câble tente d'attirer l'autre dans son territoire. Voici les règlements de ce tournoi:

1. Le port de la "tuque" est obligatoire.
2. Le poids maximum est de 2,000 livres.

3. Les membres des équipes seront pesés sur la glace avant le tournoi.

4. Un joueur qui tombe est automatiquement disqualifié.

5. A la pesée, une équipe moins lourde pourra compenser par des poids de métal, et non en changeant un joueur.

6. Seules les équipes appelées auront droit d'être sur la glace.

7. Les équipes sont composées de 10 hommes, capitaine compris.

8. Deux substituts sont alloués à chaque équipe.

9. L'enregistrement obligatoire devra être fait avant vendredi le 17 janvier, à 10 heures p.m.

10. La décision des juges sera irrévocable.

On peut s'inscrire pour cette compétition, en appelant M. Guy Latour 756-6564, 256, rue Papineau, Joliette ou M. Paul Paquin 756-6425, 411, rue Précieux-Sang. Chaque participant de l'équipe championne et ceux des deuxième et troisième places, recevront un trophée individuel. Aux autres participants, un souvenir appréciable sera remis.

Les commerces, les industries et les Associations de Joliette et de la région sont invités à se grouper au plus tôt et y déléguer leurs concurrents.

Concours de danses et "gigues"

Avec la collaboration de la Meunerie Coopérative de Joliette, la famille Neige présentera, jeudi le 23 janvier prochain, un grand concours de danses et gigues du bon vieux temps à l'intention de tous les amateurs de la région.

Ce concours qui se déroulera dans la salle du gymnase du

séminaire, débutera à 8 h. 30 du soir et les gagnants se verront remettre de magnifiques prix tant pour les couples que pour les individus.

Rendez-vous donc, le 23 janvier prochain. La chemise à carreaux et la tuque seront de rigueur.

Course de ski-doo au Kambo, le 19

Dimanche prochain le 19 janvier à 2 h. de l'après-midi, deuxième journée en plein air dans le cadre de Joliette Hiver. Ce programme consistera en courses de ski-doo et se déroulera à la piste Robert, en face du restaurant Kambo.

Avant, pendant et après les courses, les spectateurs pourront se réchauffer puisque la salle de danse sera à la disposition du public. Il y aura trois orchestres qui feront les frais de la musique, à compter de 2 heures p.m. jusqu'à minuit. Comme pour toutes les autres organisations, la tuque est de rigueur. Bienvenue.

Vie de...

(Suite de la page 4)

rir le risque de mourir ailleurs que dans son village, parmi les siens. A la nouvelle de la mort de M. Joliette, boutiques et magasins fermèrent leurs portes pour jusqu'après les funérailles et tous les citoyens prirent le deuil pour un mois, s'abstenant de toutes réunions bruyantes, de chant et de musique. On lui fit des funérailles militaires et Mgr Bourget vint lui-même les présider et faire l'oraison funèbre. "J'ai aimé ce héros miséricordieux, et clément disait Mgr Bourget: c'est pourquoi je le pleure du fond de mes entrailles. J'ai aimé cet ami: mes prières et mes larmes ne cesseront point d'être offertes au Ciel, pour qu'il soit introduit dans la véritable patrie des vivants." Et, dans un discours de fin d'année, un élève du collège, le futur juge Georges Baby, fera du fondateur qui venait de mourir un des éloges dont nous extrayons ces mots: "Le pays perd en M. Joliette un de ses plus beaux ornements; la religion, un de ses membres les plus utiles; l'éducation, un de ses bienfaiteurs les plus constants; l'industrie, le commerce et les arts, un protecteur infatigable; mais surtout le pauvre, l'infirme, la veuve, l'orphelin, ont vu disparaître leur soutien et leur consolateur".

Ces témoignages choisis parmi tant d'autres, ces notes, ces faits suffisent pour vous faire connaître le plus grand personnage de notre petite histoire. Dans l'exécution de ses oeuvres, il fut secondé par son épouse, par son neveu M. Gaspard de Lanaudière qui consacra sa fortune à aider son oncle, et qui sera le premier maire de la ville de Joliette, proclamé à ce titre le 15 octobre 1863; il fut aussi secondé par M. le curé Manseau, par Mgr Ignace Bourget, par le Père Etienne Champagneur et par les membres de la famille seigneuriale. Tous, ensemble, sous l'inspiration de Barthélemy Joliette et sous sa direction géniale ils ont accompli une oeuvre dont nous sommes les bénéficiaires et dont nous nous devons d'être reconnaissants.

A l'occasion de la célébration

de notre Fête nationale les Sociétés St-Jean-Baptiste de Joliette ont voulu rappeler la vie et les oeuvres de M. Joliette, de l'un de ces hommes qui ont fait la patrie. Chaque année, nous avons l'intention de rappeler l'une des grandes figures de notre petite histoire, car nous sommes convaincus que nous devons tous aimer sincèrement notre ville et que pour l'aimer il faut la connaître, chercher dans son passé les exemples de dévouements susceptibles d'inspirer les dévouements et les travaux d'aujourd'hui.

Barthélemy Joliette, tous les citoyens de ta ville, grands et petits, jeunes et vieux, te rendent hommages et te redisent aujourd'hui leur reconnaissance!

N.B. — Cette biographie a été lue le 24 juin par M. Sylvestre Sylvestre, président diocésain de la Fédération des Sociétés St-Jean-Baptiste du diocèse de Joliette lors d'une démonstration au parc Renaud et publiée dans notre journal le 4 octobre 1961

LA BIBLE VOUS PARLE

Tenez-vous sur vos gardes, de peur que vos coeurs ne s'apaisent dans la débauche, l'ivrognerie et les soucis de la vie. (Le 21, 34) (Texte choisi par la Société Catholique de la Bible).



PORT DE LA "TUQUE" OBLIGATOIRE

Lors de la proclamation du port de la "tuque" obligatoire durant les activités de Joliette Hiver et la présentation du symbole du Centenaire mercredi dernier, à l'Hôtel de Ville, il y eut présentation officielle aux autorités, de la Famille Neige. Sur la photo, nous remarquons, toujours dans le même ordre: Petit Glaçon, Mme Cristal de Neige, Monsieur Boule de Neige et le Dr Robert Quenneville, président du comité des sports du Centenaire.

Proclamation des gagnants du concours des monuments de glace, le 10 février

Joliette centenaire

Vedettes d'hier et d'aujourd'hui

"Vedettes d'hier et d'aujourd'hui" sera présenté au Séminaire, le dimanche 2 février 1964 dans les cadres des festivités du Centenaire et sous l'égide du Comité des Arts.

Fondée en 1926 par Me Lucien Dugas, l'Association des Chanteurs de Joliette, donne alors "Les Sept Dernières Paroles du Christ" de Théodore Dubois. Vinrent ensuite les 3 premiers actes de Faust, sans mise en scène. Puis "Les Amoureux de Catherine", "Gisèle", "Le Portrait de Manon", "Monsieur Choufleuri" et le 25 juin 1935, la création à Joliette des "Cloches de Corneville" que l'Association reprend l'année suivante. La distribution d'alors était la suivante:

Jean Riddez dans Gaspard et
Lucien Dugas — Henri (Le Marquis)
J.-Paul Courteau — Grenicheux
Victor Landreville — Le Bailli
Jos Dusablon — Le Tabellion
Paul Cusson — Cachalot
Roméo Dalphond — Gripardin
Wilfrid Gagné — Fouinard
Mme Jos (Dr) Lafortune — Germaine
Mme Jos Désormeaux — Serpolette
Mme J.-Alfred Tessier — Manette
Mlle Jeanne Fafard — Jeanne

Madeleine Cloutier — Gertrude
Angéline Breton — Suzanne
Fernande Roy — Catherine
Gilberte Vendette — Marguerite

L'Association a donné ensuite "La Fille du Tambour Major" d'Offenbach et, le "Voyage en Chine". Et pendant plus de 15 ans, l'Association a fait les frais du spectacle du souper canadien.

Cette rétrospective est un hommage à ceux qui ont permis l'existence à Joliette d'un tel mouvement en faveur des arts vocaux.

Le Centenaire fera revivre cette époque merveilleuse où le tout Joliette se rendait au Séminaire, en tenue de gala, pour assister aux opérettes.

Le 2 février, nos vedettes d'hier ne seront nulles autres que les membres de l'Association des Chanteurs de Joliette, avec l'aide des Chanteurs de la Place Bourget, qui nous donneront une version abrégée des "Cloches de Corneville".

Autres détails la semaine prochaine. Billets en vente dans toutes les pharmacies.

Le Comité des Arts
par Nicole Forget



Photo prise lors d'une répétition. Pour les vedettes d'hier et d'aujourd'hui répètent pour demain.

lanuguré officiellement le 10 janvier dernier, le concours des monuments de glace se terminera le 10 février prochain alors qu'au cours de la soirée du "bal masqué" seront dévoilés les noms des gagnants.

Afin de mousser l'intérêt de la population, nous apprenons que M. Fernand Roy, de Fernand Roy Inc., décernera, aux gagnants des différentes catégories de participants, 8 magnifiques trophées. Deux de ces trophées iront à la section "commerce", deux autres à la catégorie "industrie" et quatre à la catégorie réservée aux résidences.

De plus, il a été décidé que toute personne, propriétaire d'une industrie ou d'un commerce et qui construira un monument devant sa propriété verra les membres du jury con-

sidérer ce monument dans la catégorie du Commerce ou de l'Industrie selon le cas.

Pour ce qui est de la catégorie résidentielle, les membres du jury tiendront nécessairement compte du travail personnel accompli pour l'exécution des monuments de glace.

Le jury qui fera le choix des gagnants des différentes catégories sera sous la présidence de M. François Bouchard du Comité des décorations et il sera assisté de membres de son comité.

Et pour fabriquer ces monuments il n'est pas nécessaire d'avoir de la glace; tout ce qu'il faut, c'est de la neige et avec des arrosages fréquents et une température assez froide, le tour se ra joué et vous pourrez façonner un vrai petit chef-d'œuvre.



Les plus belles décorations

MM. Maurice Girard et Paul Desrochers photographiés ici avec M. Julien Loiselle, ont reçu les trophées attribués aux propriétaires des plus belles décorations des fêtes. M. Girard s'est mérité le prix pour la décoration de sa résidence, rue Baby, et M. Desrochers pour la vitrine de Louis Desrochers et Fils Les trophées sont accordés par l'agent local Dow.

Vente d'écoles

Avis public est par les présentes donné par le soussigné secrétaire-trésorier de la Commission Scolaire de St-Roch de l'Achigan que les Commissaires d'écoles de la sus-dite municipalité vendront par enchère les écoles de rang nos 5-6-9 de la paroisse St-Roch de l'Achigan et no 1 de la paroisse de St-Roch ouest, samedi le vingt-cinq janvier (25) 1964.

L'enchère en sera faite à la porte de chacune d'elles aux endroits et heures ci-après désignés:

Ecole no 9: Rang St-Charles, 1 h. 30.

Ecole no 1: Rang Rivière sud, St-Roch ouest, 2 h.

Ecole no 5: Rang Ruisseau des Angés, bas, 2 h. 30.

Ecole no 6: Rang Ruisseau des Angés, haut, 3 h.

Les conditions de vente: argent comptant moyennant un dépôt de 10%, un délai de 30 jours sera accordé à l'adjudicataire pour le financement du solde. Un prix minimum de \$100.00 est déterminé pour chaque école.

Donné à St-Roch de l'Achigan, ce 15e jour de janvier 1964.

Lionel Beaucage, sec.-trés.
Tél. 832-3264.

Secrétaire demandée

pour une

INSTITUTION D'ASSURANCE-VIE

qui ouvre un bureau à JOLIETTE

- EXPERIENCE DE PREFERENCE
- SALAIRE INITIAL, \$2,100.00 par année
- BENEFICES REGULIERS

DEMANDE PAR ECRIT:

C. P. 50, "L'Action populaire"
72, Place Bourget N.,
Joliette, P. Q.

Soumissions demandées pour posage de tuiles

La Caisse Populaire de St-Lin, demande des soumissions pour:

- (a) Enlever vieilles tuiles et prélat et polir le plancher.
- (b) Posage de tuiles de vinyl pur 3/16 de pouce d'épaisseur.
- (c) Fournir tous les matériaux nécessaires (des échantillons de tuiles devront être jointes à la soumission).

Lors de la signature du contrat, la Caisse Populaire de St-Lin exigera une garantie écrite contre toutes défauts et que les matériaux seront de première qualité.

Ces soumissions devront être rendues au bureau de la Caisse Populaire de St-Lin, au 238, Avenue Laurier, Ville des Laurentides le, ou avant le 5 février 1964.

La Caisse Populaire de St-Lin ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Vie de Barthélemy Joliette

(par Mgr Omer Valois, p.d.)

Notre Cité est fière de porter le nom de son fondateur, l'hon. Barthélemy Joliette. Et, celui qui connaît un peu l'histoire de notre ville ne peut passer par nos rues sans y lire comme dans un livre, sans y voir comme dans un album la figure et les noms des grands personnages de notre petite histoire. De Lanaudière, Lavaltrie, Bourget, Manseau, Champagnier, Lajoie, Taché, pour n'en citer pas davantage, que de gloires évoquées! Autant de certificats de la reconnaissance de tout un peuple.

Les six sections paroissiales de la Société St-Jean-Baptiste de Joliette se proposent de présenter chaque année, à l'occasion de la célébration de la fête nationale, l'une des principales figures de notre petite histoire. Et, à tout Seigneur tout honneur, c'est le cas de le dire, elles veulent rappeler d'abord la vie et les oeuvres de Barthélemy Joliette. L'histoire de notre ville n'est pas assez connue. Elle contient pourtant des pages merveilleuses, pleines de leçons de dévouement, de piété et de courage. Nous ne pouvons qu'y gagner à les parcourir.

En maintes circonstances solennelles, notre fondateur reçut les hommages de ses concitoyens, à savoir: le jour de sa mort en 1850, en 1873 aux fêtes du cinquantième de la fondation de Joliette et en 1923 à celles du centenaire, en 1902 quand fut érigé le monument du parc Renaud, en 1950 lors du dévoilement du monument que l'on voit dans le parterre de l'évêché en l'honneur du centenaire de la donation de l'église paroissiale. Combien de fois encore, je l'ignore et ce serait trop de s'y arrêter.

Nous allons maintenant évoquer la vie et l'oeuvre de Barthélemy Joliette. Chez son oncle à Berthier, tout près de nous, le 30 mai 1785 le notaire Antoine Joliette épousait Catherine Faribault, fille de Barthélemy, notaire et arrivé de France en 1763. Le notaire Antoine Joliette s'établit à St-Thomas de Montmagny où naissent ses deux fils An-

toine et Barthélemy, celui-ci le 9 septembre 1789, année même de la mort de son père. La veuve et ses enfants reviennent à Berthier pour peu de temps et s'établissent ensuite à l'Assomption près du notaire J.-E. Faribault qui avait été nommé tuteur des deux orphelins. C'est là que Barthélemy Joliette fut élevé, qu'il fit ses études premières, puis ses études en loi au bureau de son oncle pour devenir notaire le 3 octobre 1810. A l'Assomption encore, le jeune notaire pratique sa profession, mais héritier des vertus familiales, il embrasse la carrière militaire et prend part aux campagnes de 1812, 13 et 14 contre les armées américaines qui envahissaient notre pays. Il s'y distingue et monte en grade pour devenir lieutenant-colonel en 1827. Entre deux campagnes, Barthélemy Joliette rencontre la compagne de sa vie Marie-Charlotte-Tarieu-Taillant de Lanaudière et l'épouse à Lavaltrie le 27 sept. 1813. Mme Joliette appartenait à une grande famille et apportait en dot une partie de seigneurie sur laquelle s'élèvera bien le village de l'Industrie.

Vie publique et fondation d'un village — Le notaire Barthélemy Joliette, par ses nobles qualités et par les immenses relations de sa famille ne tarda pas à s'imposer à l'attention. Aussi dès 1817, il était candidat aux élections du comté de Leinster, maintenant l'Assomption, mais il essayait une défaite aux mains de Jacques Lacombe. M. Joliette contesta l'élection, et après trois ans de procès est déclaré élu. Il entre au Parlement qui est dissout le lendemain. Il se représente et est élu sans opposition, en 1820. A l'expiration de son mandat, il abandonne la vie publique, nourrissant d'autres desseins qui allaient employer tout son temps et toute son énergie.

M. Joliette avait commencé à parcourir la seigneurie de son épouse et en avait remarqué la richesse. Il songea à exploiter ces forêts et ces sites remarquables. En juin 1823, en suivant les bords de la rivière l'Assomption dont il admirait les capricieuses beautés, il arrêta ses hommes à

peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le parc Renaud, et, en décembre de la même année il y faisait bâtir un camp de bois rond. Cent hommes se mirent à l'ouvrage et, en 1824, les premiers moulins, à scie et à farine, étaient en opération. D'autres s'ajoutèrent graduellement, moulin à orge, manufactures à carder, à fouler, à presser, usines de clous, de bardeaux, moulin à l'avoine. Pendant que la hache entrait dans l'épaisse forêt, les billots descendaient la rivière vers les moulins, et le chef d'entreprise s'occupait de tout son monde, prévoyait tout, commençait de nouvelles entreprises pour développer les anciennes. Sur la rivière, il jeta un pont, le premier de notre histoire, celui des Dalles puis ouvrit un premier marché public en 1837. Déjà des maisons se blottissaient autour des moulins, des rues s'ouvraient le long de la rivière. Lui-même en 1828, il se construisait un grand manoir qui fut incendié à la Noël, et reconstruit en 1830 à l'endroit occupé maintenant par le magnifique couvent de la Congrégation de Notre-Dame. En 1835, et 1836, deux nouveaux moulins, le moulin à l'avoine de ce côté-ci de la rivière, et un moulin à scie sur la rive sud, à l'endroit de l'établissement Gohier actuel.

En 1837, c'est l'heure de la rébellion. Des agents parcourent la région, mais M. Joliette apaise les esprits, et son village, comme ceux des alentours continuera à vivre dans la paix, à demeurer hors de la tourmente. Peut-être que c'est en récompense de cette loyauté que M. Joliette sera membre du Conseil Spécial en 1838 et nommé Conseiller Législatif le 9 juin 1841. Nous venons de repasser brièvement la vie de l'homme d'état et d'assister à la fondation et aux premiers développements du village d'Industrie, la future Cité de Joliette. Nous allons maintenant voir l'oeuvre se consolider.

Religion et éducation — Lorsque M. Joliette verra, en 1850, son chemin de fer relier le village l'Industrie au fleuve par Lanaudière, il aura sans doute l'im-

pression que la vie matérielle, que le progrès matériel sont maintenant assurés. Dès 1848, il avait formé une compagnie, s'était adressé à Berthier, puis à l'Assomption, enfin à Lavaltrie, offrant en retour d'avantages matériels, de diriger la voie ferrée vers ces endroits, mais sans succès. Un chemin de fer, c'était quelque chose de si extraordinaire dans le temps! Aussi, il se résigna à traverser les terres de sa seigneurie, les champs et la savane pour atteindre Lanaudière. Marchandises, matériaux, le bois en particulier, et les voyageurs seraient alors plus rapidement, plus économiquement transportés. Le village était relié magiquement au monde.

L'homme ne vit pas que de pain. Les habitants et les ouvriers de l'Industrie avaient du travail mais, et M. Joliette le savait, ils avaient aussi un coeur à former, une intelligence à développer. La paroisse-mère, St-Paul, desservait le village, mais jusqu'en 1842 le chemin qui y conduisait n'était guère carrossable. Le curé et l'église étaient loin, pas assez présents. Dès 1825, M. Joliette songea à doter son petit village d'une chapelle. Un peu plus tard en 1830, de nouvelles démarches; mais ce n'est que le 25 novembre 1841 que Mgr de Montréal, permit de construire. En attendant, la messe avait lieu dans le haut du moulin qui était situé sur l'emplacement actuel du filtre. Le curé de St-Paul était autorisé à venir y dire la messe. Pendant ce temps, M. Joliette commença la construction d'une église dont la première pierre fut bénite par Mgr Bourget le 19 juin 1842. L'église fut bénite le 13 octobre 1843 et dès le 23 décembre paraissait le décret d'érection canonique de la paroisse St-Charles-Borromée. M. le curé Manseau qui devait passer plus de vingt ans de sa vie à Joliette arrive quelques semaines plus tard, et c'est l'ère des grands développements qui commence.

Depuis les débuts du village, il y avait bien de petites écoles qui recevaient les enfants. Mais, à son arrivée, M. Manseau se plaignait amèrement de la jeunesse de sa paroisse. Lui-même donnera des cours dans son presbytère aux petits garçons, leur enseignant aussi le chant et comment servir la messe. M. Joliette, son Evêque et son Curé désiraient un système d'éducation plus élaboré. Aussi, en 1845, M. Joliette commence à bâtir un collège, espérant des religieux pour le diriger. M. Joliette avait ses idées. Il voulait instruire les jeunes pour les préparer à la vie, sans doute, mais à son avis le cours devait insister sur les sciences, l'anglais, l'agriculture, les mathématiques sans, pour cela, à un certain stage, exclure le latin et la philosophie. En ces temps que nous vivons, ne dirait-on pas d'un retour à des idées pronées il y a plus de cent ans par notre fondateur? A moins d'accorder à M. Joliette, des lumières extraordinaires sur le monde de l'éducation, ce qui ne pourrait être qu'à son honneur. En 1846, le Collège s'ouvre et sera dirigé par M. Manseau et trois jeunes ecclésiastiques. En 1847, les premiers Clercs de St-Viateur font leur entrée à l'Industrie, et au mois de juillet, à la fin de l'année scolaire, ils prennent la direction de la maison. Champagnier, Fayard, Chrétien, trois noms à retenir, trois précurseurs de ces nombreux éducateurs qui feront du collège de Barthélemy Joliette l'une des plus belles et des plus grandes maisons d'éducation de notre pays. La communauté, d'ailleurs, est encore parmi nous une semence de bien et de culture. Elle s'est incorporée à notre ville, elle en fait partie, comme tous nos poétiques paysages. C'est ainsi que M. Joliette savait bâtir une ville. Après lui avoir assuré du travail,

il lui donnait les moyens de rendre ses devoirs à Dieu et de donner une éducation de choix à ses enfants. Appuyée sur trois solides piliers: le travail, la religion et l'éducation chrétienne, l'oeuvre de M. Joliette pourra braver le temps, les épreuves et tous les obstacles. Elle avait tous les signes d'une longue vie et d'une santé florissante. "Labor vincit omnia", le travail triomphe de tous les obstacles, était d'ailleurs la devise de M. Joliette. Son oeuvre, on n'en sera pas étonné, reçut les éloges du Pape en 1844, de Mgr Bourget en maintes circonstances et toute la postérité ne cesse de l'admirer.

Et, chose probablement unique, le seigneur du lieu, M. Joliette était le propriétaire de l'église paroissiale, du collège, et en assumait toutes les responsabilités financières. Cela ne pouvait pas toujours durer, naturellement. M. le curé Manseau et les Clercs de St-Viateur se croyaient obligés d'éviter au grand propriétaire trop de déboursés mais devaient envisager des dépenses nécessaires et croissantes ce qui amenait nécessairement des discussions, des ennuis. Propriétaire de presque toutes les entreprises industrielles et commerciales, de l'église, du collège, du marché public, des terres, M. Joliette était bien le roi et le maître du village d'Industrie après Dieu. En l'année 1850, deux événements, l'un providentiel, l'autre tragique allaient apporter à cette situation singulière une solution subite. Le 3 février, M. Joliette avec le consentement de la famille seigneuriale donnait à la Corporation épiscopale catholique romaine de Montréal l'église de St-Charles-Borromée, le presbytère et les dépendances ainsi qu'une terre de 25 arpents de longueur contenue entre les rues Notre-Dame et St-Viateur. L'acte prévoyait qu'advenant que le village devienne un jour, un diocèse séparé de celui de Montréal, le tout reviendrait au nouveau diocèse. De plus, au départ du curé Manseau, la cure serait remise aux Clercs de St-Viateur si l'évêque consentait. Après M. Manseau, le Père Pascal Lajoie fut curé de St-Charles, mais à son départ en 1880, les Clercs renoncèrent à cette cure faute de sujets et Mgr Prosper Beaudry devint curé de la paroisse. Le lendemain de ce jour mémorable dans notre histoire, M. Joliette donnait aux Clercs de St-Viateur le Collège, les dépendances, le Noviciat et une terre.

M. Joliette avait ainsi régularisé la situation, fait à l'église et à son village des dons princiers, stabilisé son oeuvre. Mais, tous ces travaux, tous ces événements et bien d'autres encore que nous n'avons pas rappelés avait usé la forte constitution de notre fondateur. La maladie l'empêcha de jouir plus longtemps de la prospérité de son oeuvre, s'aggrava soudain, et le 21 juin 1850, muni des secours de la religion qu'il avait lui-même demandés à temps, il s'éteignait dans son manoir. Il avait près de 62 ans. Sa mort jeta la consternation dans le village et ses funérailles donnèrent lieu à une grande démonstration de vénération, de reconnaissance. Sa mort avait été édifiante. Il s'entretenait volontiers des choses de l'éternité, déclarait: "j'ai assez travaillé pour la terre; laissez-moi réparer le temps perdu et travailler un peu pour le ciel. Je m'ennuie, et je souffre, c'est vrai; mais Jésus-Christ n'a-t-il rien souffert pour nous?" Puis il lisait un peu se faisait lire la passion du Sauveur. Ses parents et ses amis lui conseillaient, au début de sa maladie, de voyager d'aller en Europe, aux Etats-Unis consulter de grands médecins. Mais, il ne voulait pas le faire, prétendant qu'il était si usé que ce serait peine perdue et qu'il ne voulait pas cou-

LE MAIRE DONNE L'EXEMPLE



Vendredi de la semaine dernière, M. Boule de Neige, Mme Cristal de Neige et Petit Glaçon se rendaient sur le terrain de la demeure de son Honneur le maire Roussin, pour inaugurer officiellement le concours des monuments de glace. Une photo a été prise et nous y remarquons dans l'ordre habituel: MM. Jacques Martin, président de la Jeune Chambre de Joliette, M. Boule de Neige, son Honneur le maire Roussin, Petit Glaçon, Mme Cristal de Neige, Me Jean Fontaine,

président de la Commission du Centenaire et l'organisateur des Fêtes Cyrille Denis. Inscrit dans le cadre de Joliette Hiver, ce concours est également commandité par Fernand Roy Inc. qui décernera à la fin du concours 8 trophées pour les meilleurs monuments. Le concours se terminera officiellement le 10 février prochain alors que durant le bal masqué, seront communiqués les noms des gagnants.

(Photo L'Action populaire Limitée)

(A suivre à la page 2)